



# Réveillez-vous!

ISSN 0254-1289  
Bimensuel

22 mai 1994

*DES JEUNES QUI ACCORDENT  
LA PRIORITÉ À DIEU*





## Des jeunes qui accordent la priorité à Dieu

### 3-15

Dans les temps anciens, des milliers de jeunes gens sont morts pour avoir accordé la priorité à Dieu. Aujourd'hui encore, des jeunes montrent la même détermination, à ceci près qu'ils le font dans des hôpitaux et des salles de tribunal, et qu'il est question de transfusions sanguines.



### Que faire si je tombe amoureux d'un non-croyant? 18

Celui qui méprise le conseil de "se marier dans le Seigneur seulement" va au-devant du chagrin.



### Mettez de l'humour dans votre vie 25

Pourquoi? Parce que l'humour est révélateur de beaucoup de choses: de vos valeurs, de vos centres d'intérêt, de votre imagination, de vos besoins.

**Il s'est 'souvenu de son Créateur aux jours de son jeune âge' 3**

**Des jeunes qui ont "la puissance qui excède la puissance normale" 9**

**Des alligators blancs aux yeux bleus 16**

**La Bible est-elle dénuée d'intérêt? 21**

**Votre chop: votre signature 22**

**Coup d'œil sur le monde 28**

**Nos lecteurs nous écrivent 30**

**Des hémophiles reçoivent du sang contaminé 31**

**Bientôt les assemblées de district "La crainte pieuse" 32**



*Il s'est 'SOUVENU  
DE SON CRÉATEUR AUX JOURS  
DE SON JEUNE ÂGE'*



*“A*DRIAN se faisait remarquer plus souvent qu'à son tour, raconte son père. A quatre ans, il a envoyé la voiture contre un arbre, ce qui a mis toute la famille en retard pour la réunion de la congrégation. A cinq ans, il s'est avisé d'attraper des dizaines de grenouilles qu'il a lâchées dans la maison. Il a fallu plusieurs jours pour se débarrasser des bestioles. Nous avons l'impression d'être une famille égyptienne des temps bibliques au moment de la plaie des grenouilles.



“A 11 ans, il a trouvé trois jeunes rats laqueurs sur le bord de la route et les a apportés à l'école dans son cartable. Quand le professeur est entré, la classe était en plein tumulte: les enfants se pressaient autour du cartable d'Adrian et jacassaient avec excitation. En s'approchant, le professeur a vu les rats. Elle a alors conduit Adrian et ses protégés dans un centre qui recueille les animaux orphelins. Adrian était en larmes à l'idée d'abandonner ses nouveaux amis, mais après avoir visité l'établissement et constaté que les renardeaux et autres jeunes orphelins étaient bien traités, il a accepté de les y laisser.”

“Adrian n'était pas méchant, poursuit son père; il était simplement très remuant. Il avait beaucoup d'imagination, ce qui mettait du piquant dans la vie.”

La mère d'Adrian dévoile une autre facette de la personnalité de son fils, celle d'un garçon attaché à sa famille, casanier et très affectueux. “Les enfants de l'école l'ont décrit comme quelqu'un qui ne voulait blesser personne, raconte-t-elle. Il y avait dans sa classe une élève qui, sans être franchement retardée, était un peu simplette. Elle prenait le bus scolaire avec Adrian. D'autres enfants se moquaient d'elle, mais sa mère nous a dit qu'Adrian, lui, n'était jamais irrespectueux; il se montrait au contraire particulièrement gentil avec elle. Il avait un côté sérieux: c'était un garçon plein de prévenance, animé de sentiments profonds qu'il n'exprimait pas souvent. Mais quand il le faisait, il nous étonnait par la pertinence de ses remarques.”

“Sa maladie l'a mûri rapidement et a affermi sa spiritualité”, conclut-elle.

### Il a été inflexible: pas de sang!

Sa maladie? Elle est apparue en mars 1993, quand Adrian avait 14 ans. Une tumeur à évolution rapide dans l'estomac. Les médecins souhaitaient pratiquer une biopsie, mais ils craignaient un saignement trop abondant et ont estimé qu'une transfusion sanguine pouvait s'avérer nécessaire. Adrian a refusé. Il a été inflexible. “Si l'on me met du sang, je ne pourrais plus me regarder en face”, a-t-il expliqué, les larmes aux yeux. Etant Témoins de Jéhovah, lui et les siens rejetaient les transfusions sanguines pour des raisons bibliques, énoncées en Lévitique 17:10-12 et en Actes 15:28, 29.

Tandis qu'Adrian se trouvait à l'Hôpital pour enfants Charles Janeway, à Saint John's (Terre-Neuve), où l'on devait réaliser la biopsie — sans transfusion —, un cancérologue, le docteur Lawrence Jardine, lui a demandé quel était son sentiment personnel sur la question du sang.

“Vous savez, lui a répondu Adrian, ça ne changerait rien si mes parents n'étaient pas Témoins de Jéhovah. Je refuserais quand même que l'on me mette du sang.

— Te rends-tu compte que, sans transfusion sanguine, tu risques de mourir?

— Oui.

— Et tu l'acceptes?

— Si c'est nécessaire, oui.”

Sa mère, qui assistait à l'entretien, lui a demandé: “Qu'est-ce qui motive ta décision?”

“Ce n'est pas un bon calcul, maman, a répondu Adrian. Désobéir à Dieu et prolonger

### Réveillez-vous!

**Le but de Réveillez-vous!** Réveillez-vous! s'adresse à chaque membre de la famille. Il montre comment faire face aux problèmes de notre époque. Il informe, parle des usages propres à divers peuples et traite de sujets religieux et scientifiques. Mais il ne s'en tient pas là. Il va au fond des choses et dégage le sens réel des événements, tout en gardant sa neutralité politique et son impartialité raciale. Par-dessus tout, ce périodique donne de solides raisons de croire que le Créateur réalisera ses promesses en instaurant, avant la fin de la génération qui a vu les événements de 1914, un nouveau système de choses où régneront la paix et la sécurité véritables.

**Pour de plus amples renseignements, écrivez à l'association “Les Témoins de Jéhovah”, à l'adresse appropriée (voir page 5). La publication de Réveillez-vous! s'inscrit dans le cadre d'une œuvre mondiale d'enseignement biblique rendue possible par des offrandes volontaires.**

Sauf indication, toutes les citations bibliques sont tirées des *Saintes Ecritures* — Traduction du monde nouveau.

Éditeur pour la France: Association “Les Témoins de Jéhovah” (Directeur de la publication: J.-M. Bockaert), 81, rue du Point-du-Jour, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT  
Belgique: Congrégation chrétienne des Témoins de Jéhovah (Editeur responsable: M. Gillet), Rue d'Argille-Potaardestraat 60, B-1950 Kraainem PP-PB BRUXELLES X — BRUSSEL X No 10/667  
Imprimeur: Association “Les Témoins de Jéhovah”, 14, rue Charles-Cros, 27400 Louviers, FRANCE



ma vie de quelques années pour perdre la résurrection et la vie éternelle dans le Paradis sur terre à cause de ma désobéissance, ce ne serait pas intelligent!” — Psaume 37:10, 11; Proverbes 2:21, 22.

La biopsie, pratiquée le 18 mars, a révélé qu'Adrian avait une grosse tumeur maligne. Un prélèvement de moelle osseuse a confirmé le sinistre diagnostic: une leucémie. Le docteur Jardine a alors expliqué qu'il n'y avait qu'un moyen de sauver Adrian: une chimiothérapie intensive associée à des transfusions sanguines. L'adolescent a persisté dans son refus d'accepter du sang. On a donc entamé la chimiothérapie, mais sans les transfusions.

Toutefois, compte tenu du stade critique atteint dans le traitement, il était à craindre que les services de l'aide sociale à l'enfance (le Child Welfare Department) n'interviennent pour obtenir une décision de justice leur donnant la garde d'Adrian et l'autorité d'administrer des transfusions sanguines. La loi autorise tout individu de 16 ans ou plus à choisir librement son traitement. Pour obtenir ce droit, les moins de 16 ans doivent être reconnus comme étant des “mineurs mûrs”.

### Devant la Cour suprême de Terre-Neuve

Le dimanche 18 juillet au matin, la directrice par intérim du Child Welfare Department entamait effectivement une procédure, afin d'obtenir la garde d'Adrian. Les parents ont immédiatement chargé David Day, un éminent avocat de Saint John's, de représenter leur fils. L'après-midi même, à 15 h 30, la Cour suprême de Terre-Neuve, présidée par le juge Robert Wells, tenait séance.

### 'La vie est dans le sang'

Le sang est d'une stupéfiante complexité; il teint la moindre cellule de l'organisme. Une simple goutte renferme 250 millions de globules rouges, qui transportent l'oxygène et évacuent le gaz carbonique; 400 000 globules blancs qui traquent et détruisent les envahisseurs indésirables; 15 millions de plaquettes qui s'agglutinent instantanément à l'endroit de toute coupure et mettent en route le processus de coagulation pour obturer la brèche. Toutes ces cellules sont en suspension dans un liquide clair de couleur ivoire, le plasma, qui est lui-même composé de centaines d'éléments différents indispensables au sang pour assumer ses nombreuses tâches. Les savants sont bien en peine de tout comprendre du sang.

Il n'est donc pas étonnant que Jéhovah Dieu, le Créateur de ce liquide miraculeux, ait déclaré que 'la vie est dans le sang'. — Lévitique 17:11, 14.

Au cours de cette audience, le docteur Jardine a dit sans équivoque au juge qu'il considérerait Adrian comme étant un mineur mûr animé d'une ferme conviction lui interdisant l'usage du sang et que lui, le docteur Jardine, avait promis à son jeune patient d'exclure toute transfusion sanguine des traitements qu'il pourrait lui prescrire. Le juge Wells a demandé au médecin s'il administrerait une transfusion en cas d'injonction du tribunal. “Non, personnellement, je ne le ferais pas”, a-t-il répondu. Adrian, a-t-il expliqué, pensait qu'une transfusion remettrait en question son espérance de vie éternelle fondée sur la Bible. Le témoignage plein de franchise de cet éminent médecin a à la fois surpris et réconforté les parents d'Adrian, qui en ont pleuré de joie.

#### Éditions bimensuelles distribuées par la poste:

Afrikaans, allemand, anglais (également sur cassettes), arabe, cebuano, coréen, croate, danois, espagnol, finnois, français, grec, hongrois, ioko, italien, japonais, malayalam, néerlandais, norvégien, portugais, roumain, slovaque, suédois, swahili, tagalog, tamoul, tchèque, yoruba, zoulou.

#### Éditions mensuelles distribuées par la poste:

Chichewa, chinois, cinghalais, éwé, goujrati, hiligaynon, ibo, indonésien, kannada, kikamba, myama, pidgin mélanésien, polonais, russe, sepedi, serbe, sesotho, shona, slovène, tahitien, télougou, thaï, tsonga, tswana, turc, twi, ukrainien, xhosa.

© 1994 Watch Tower Bible and Tract Society of Pennsylvania.  
Tous droits réservés.

Pour de plus amples renseignements sur les Témoins de Jéhovah ou sur leurs publications, veuillez envoyer votre demande à l'adresse appropriée parmi celles qui figurent ci-dessous:

France: B.P. 63

F-92105 Boulogne-Billancourt Cedex

Belgique: Rue d'Argile-Potaardestraat 60

B-1950 Kraainem

Cameroun: B.P. 889, Ancienne route Sonel

Bonamikano, Bonaberi, Douala

Côte d'Ivoire: Watch Tower, 06 B.P. 393, Abidjan 06

Guadeloupe: Monmain

97180 Sainte-Anne

Martinique: Cours Campêche, Morne

Tartenson, 97200 Fort-de-France

Maurice (Île): Box 54, Vacoas

Réunion: D-5 Résidence L'Écume

97420 Le Port

Sénégal: B.P. 3107, Dakar

Suisse: Ulmenweg 45, case postale 225,

CH-3602 Thoune

Togo: B.P. 4460, Lomé

**Changement d'adresse:** Veuillez nous le signaler trente jours avant votre départ, en nous donnant la nouvelle et l'ancienne adresse (si possible, renvoyez-nous la dernière bande d'envoi).



### **“S’il vous plaît, respectez-moi et respectez ma volonté”**

Quand la cour s’est réunie de nouveau, le lundi 19 juillet, Maître Day a présenté une déclaration sous serment rédigée et signée par Adrian, trop malade pour venir déposer devant le tribunal. L’enfant y exprimait sa volonté personnelle de recevoir un traitement anticancéreux ne faisant appel ni au sang ni à des produits sanguins. Voici ce que disait ce document :

“Quand on est malade, on réfléchit beaucoup, et quand on est malade du cancer, on sait qu’on risque de mourir, et on y pense. (...) Je n’accepterai pas de sang; jamais. Je sais que je risque de mourir si on n’utilise pas de sang. Mais c’est mon choix. Personne ne me l’a dicté. J’ai une grande confiance dans le docteur Jardine. Je crois que c’est un homme de parole. Il m’a dit qu’il me donnerait un traitement énergique sans utilisation de sang. Il m’a mis au courant des risques. Je les comprends. Je sais que le pire peut arriver. (...) Je considère qu’en me mettant du sang on me violerait, on brutaliserait mon corps. Si cela devait arriver, je ne voudrais plus de mon corps. Je ne pourrais plus vivre après cela. Je refuse n’importe quel traitement qui ferait appel au sang ou qui en envisagerait seulement la possibilité. Je résisterai.” La déclaration d’Adrian se terminait par cette supplication: “S’il vous plaît, respectez-moi et respectez ma volonté.”

Tout au long des débats, Adrian est resté dans sa chambre d’hôpital, et le juge Wells a eu la gentillesse de venir le voir, accompagné de Maître Day. Dans le compte rendu qu’il a fait de cet entretien, l’avocat a mentionné la détermination et la force avec lesquelles Adrian a parlé au juge. Il a dit en substance: “Je sais que je suis très malade, et je sais que je peux mourir. Certains médecins me disent que le sang m’aidera. Personnellement, avec tout ce que j’ai lu sur les dangers qu’il fait courir, je ne le pense pas. Qu’il soit utile ou non, ma foi s’oppose à son utilisation. Respectez ma foi, et vous me respecterez. Si vous ne respectez pas ma foi, j’aurai la sensation d’être violé.

Si vous respectez ma foi, je pourrai affronter ma maladie avec dignité. La foi est à peu près tout ce que j’ai, et c’est actuellement la chose la plus importante dont j’aie besoin pour combattre la maladie.”

Maître Day a fait quelques remarques personnelles sur Adrian: “C’était un client capable d’affronter sa grave maladie avec patience, stoïcisme et courage. Il y avait de la résolution dans son regard, de la confiance contenue dans sa voix, du cran dans son attitude. Ses paroles et ses gestes exprimaient surtout une foi sans faille. La foi était ce qui frappait le plus chez lui. Une terrible maladie l’a obligé à jeter un pont entre les rêves de l’enfance et les réalités du monde des adultes. La foi l’y a aidé. (...) Il était franc, spontané et, selon moi, il pensait ce qu’il disait. (...) J’ai envisagé l’hypothèse que ses parents lui [aient imposé] leur opposition à l’utilisation de sang pour son traitement. (...) J’ai acquis la certitude qu’il exprimait sa volonté personnelle en demandant un traitement médical dépourvu de sang.”

En une autre occasion, Maître Day a fait observer que les croyances d’Adrian “avaient plus de valeur pour lui que la vie”. Il a ajouté: “Quand je pense à ce jeune homme déterminé, confronté à une situation si difficile, je me dis que tous les malheurs de ma vie sont bien insignifiants. Son souvenir restera gravé à jamais dans ma mémoire. C’est un mineur mûr qui possède discernement, intelligence et un courage énorme.”

### **Le verdict: Adrian est un mineur mûr**

L’audience s’est achevée le lundi 19 juillet, et le juge Wells a rendu sa décision. Celle-ci a été publiée dans le *Human Rights Law Journal* du 30 septembre 1993. En voici quelques extraits:

“Pour les raisons suivantes, les requêtes de la directrice du Child Welfare sont rejetées: l’enfant n’a pas besoin de protection; démonstration n’a pas été faite que l’utilisation de sang ou de produits sanguins était indispensable, et, dans les circonstances particulières de ce cas, pareille utilisation pourrait se révéler néfaste.



“A moins qu’un changement de circonstances ne rende nécessaire une nouvelle décision, l’utilisation de sang ou de produits sanguins dans son traitement est interdite: je déclare que ce garçon est un mineur mûr dont la volonté de recevoir un traitement médical ne faisant appel ni au sang ni à des produits sanguins doit être respectée. (...)”

“Il est hors de doute que ce ‘jeune garçon’ est très courageux. Je pense qu’il a le soutien d’une famille qui l’aime et qui s’occupe bien de lui, et qu’il fait face à sa maladie avec un grand courage. Compte tenu de ses croyances religieuses, il considère qu’il est mal pour lui d’introduire des produits sanguins dans son corps pour quelque raison que ce soit (...). J’ai pris connaissance d’une déclaration sous serment rédigée et signée hier par Adrian; j’ai entendu le témoignage de sa mère et j’ai parlé à Adrian.

“Je suis convaincu qu’il croit de tout son cœur qu’il serait mal d’accepter du sang et qu’aller contre sa volonté dans les circonstances dont nous parlons constituerait une violation de son corps, une violation de son intimité et une violation de tout son être, violation qui affaiblirait gravement ses forces et sa capacité de combattre sa terrible maladie quelle qu’en soit l’issue.

“Je suis d’accord avec la déclaration pleine de bon sens du médecin selon laquelle le patient doit être coopératif et avoir une vision optimiste de la chimiothérapie et d’autres traitements anticancéreux pour avoir une chance, une chance réelle, de guérir, et qu’en imposant à un patient un traitement médical contraire à ses croyances les plus profondes, on compromettrait gravement les chances de succès de ce traitement. (...)”

“Je pense que ce qui est arrivé à Adrian l’a mûri à un degré inimaginable chez un garçon de 15 ans qui n’aurait pas à affronter et à vivre ce qu’il vit, doit affronter, et affronte bel et bien. Ce qu’il vit est la pire des épreuves, et j’ai le sentiment que la foi est l’une des choses qui le soutiennent, lui et sa famille. Je crois que ce

## Greffe du cœur sans utilisation de sang

En octobre dernier, Chandra Sharp, trois ans, était admise dans un hôpital de Cleveland (États-Unis). Son cœur était hypertrophié et avait des défaillances. En raison de cet état, Chandra souffrait de sous-nutrition, présentait des troubles de croissance, ne pesait que neuf kilos et avait besoin d’une transplantation cardiaque. On ne lui donnait que quelques semaines à vivre. Ses parents, Témoins de Jéhovah, ont accepté la greffe à condition qu’aucune transfusion sanguine ne soit administrée.

Le chirurgien, le docteur Charles Fraser, n’y voyait aucun inconvénient. Voici ce qu’on a pu lire dans le numéro du 1<sup>er</sup> décembre 1993 d’un journal du Michigan (*The Flint Journal*): “[Le docteur] Fraser a signalé qu’à l’instar d’autres centres hospitaliers la clinique Cleveland s’entend de mieux en mieux à pratiquer de nombreuses opérations, dont des greffes, sans transfuser aux malades le sang d’autres personnes. ‘Nous en savons plus aujourd’hui sur les techniques d’épargne sanguine et d’amorçage des cœurs-poumons artificiels avec d’autres liquides que le sang’, a dit [le docteur] Fraser.” “Certains hôpitaux spécialisés pratiquent depuis plusieurs dizaines d’années de grosses opérations cardiovasculaires sans transfusions sanguines, a-t-il ajouté. Nous nous efforçons systématiquement d’opérer sans transfuser.”

Le 29 octobre, le docteur Fraser réalisait la greffe du cœur sur Chandra; aucune transfusion n’a été administrée. Un mois plus tard, Chandra se portait bien.

qui lui est arrivé l’a mûri au delà de ce que l’on peut attendre normalement chez un enfant de 15 ans. J’estime que le garçon avec qui je me suis entretenu ce matin est très différent d’un garçon normal de 15 ans, et ce en raison de la situation dramatique dans laquelle il se trouve.

“Je pense qu’il est suffisamment mûr pour exprimer un point de vue pertinent, ce qu’il a fait devant moi (...). Je suis également convaincu que je dois (...) tenir compte de sa volonté, ce que je fais. Sa volonté est qu’on ne lui



administre pas de produits sanguins, et je suis convaincu que si la directrice agit d'une manière ou d'une autre à l'encontre de sa volonté sous l'injonction de cette cour, cela se fera de toute évidence et au plein sens du terme à son détriment. (...) Par ailleurs, [si une transfusion lui était administrée] et s'il devait succomber à cause de sa maladie (et cela est très possible), il mourrait, compte tenu de ses croyances religieuses, extrêmement triste et malheureux, ce qui n'est pas du tout souhaitable. Je prends tous ces facteurs en considération. (...)

“Compte tenu de toutes ces conditions, j'estime que je dois rejeter la requête d'utilisation de produits sanguins dans le traitement d'Adrian.”

### **Le message d'Adrian au juge Wells**

C'est un message témoignant d'une remarquable considération que ce jeune garçon, qui se savait en train de mourir, a fait parvenir au juge Robert Wells par l'intermédiaire de Maître Day. “Ce serait négligence de ma part de ne pas, au nom de mon client avec qui je n'ai parlé que quelques instants après votre départ de l'hôpital aujourd'hui, vous remercier du fond de son cœur, un cœur énorme, d'avoir traité cette affaire avec célérité, sensibilité et beaucoup d'équité. Il vous est extrêmement reconnaissant, votre Honneur, et je voudrais que le compte rendu d'audience le signale. Merci.”

La mère d'Adrian raconte ce qui s'est passé ensuite:

“Après le jugement, Adrian a demandé au docteur Jardine combien de temps il lui restait à vivre. ‘Une ou deux semaines’, a répondu le médecin. J'ai vu une larme perler des paupières closes d'Adrian. J'ai voulu passer mes bras autour de ses épaules, mais il m'a dit: ‘Attends maman, je suis en train de prier.’ Quelques instants plus tard, je lui ai demandé: ‘Comment le prends-tu, Adrian?’ ‘Maman, je vais vivre de toute façon, même si je meurs. Et si je n'ai plus que deux semaines à vivre, je veux en profiter. Alors il faut que vous soyez joyeux.’

“Il a exprimé le désir de visiter la filiale de la Société Watch Tower, à Georgetown, ce

qu'il a fait. Il s'est même baigné dans la piscine avec l'un de ses amis. Il a assisté à un match de base-ball de l'équipe des Blue Jays et s'est fait photographe avec quelques-uns des joueurs. Mais surtout, il s'était voué à Jéhovah Dieu dans son cœur et a voulu symboliser son vœu par l'immersion dans l'eau. Entre temps, son état s'était aggravé. Il était retourné à l'hôpital, d'où il ne pouvait plus sortir. Avec beaucoup de gentillesse, les infirmières se sont arrangées pour que l'on puisse utiliser l'une des cuves d'acier de la salle de physiothérapie. C'est là qu'il a été baptisé, le 12 septembre; il est mort le lendemain.

“Ses funérailles ont été les plus imposantes que le salon funéraire ait jamais connues: des infirmières, des médecins, des parents de malades, des camarades de classe, des voisins et quantité de frères et sœurs de notre congrégation et d'ailleurs sont venus. Nous, ses parents, nous ne nous étions pas rendu compte des merveilleuses qualités qu'avait acquises notre fils à travers ses nombreuses épreuves, ni de la gentillesse et de la prévenance qu'il avait montrées à mesure que se développait sa personnalité chrétienne. Le psalmiste a écrit sous l'inspiration divine que ‘les fils sont un héritage de Jéhovah’. C'était le cas d'Adrian, et nous attendons avec impatience de le revoir dans le monde nouveau de justice que Jéhovah établira bientôt sur la terre transformée en paradis.” — Psaume 127:3; Jacques 1:2, 3.

Attendons, nous aussi, la réalisation pour Adrian de la promesse de Jésus consignée en Jean 5:28, 29: “Ne soyez pas surpris de ceci, car l'heure vient où tous ceux qui sont dans les tombeaux commémoratifs entendront sa voix et sortiront, ceux qui ont fait des choses bonnes, pour une résurrection de vie, ceux qui ont pratiqué des choses mauvaises, pour une résurrection de jugement.”

En rejetant les transfusions sanguines, qui pouvaient en théorie prolonger sa vie présente, Adrian Yeatts a montré qu'il était l'un de ces nombreux jeunes gens qui accordent la priorité à Dieu.



# DES JEUNES QUI ONT “LA PUISSANCE QUI EXCÈDE LA PUISSANCE NORMALE”

**V**OUS êtes jeune. Seulement 12 ans. Vous avez une famille que vous aimez et des camarades d'école avec qui vous vous entendez bien. Vous faites des sorties à la plage et à la montagne. Quand vous levez les yeux vers un ciel constellé, vous vous sentez intimidé. Vous avez toute la vie devant vous.

Et puis un jour, vous apprenez que vous avez un cancer. A 60 ans, une telle nouvelle assomme. A 12 ans, c'est le monde qui s'écroule.

## Lenae Martinez

C'est l'impression qu'a ressentie Lenae Martinez. Cette adolescente de 12 ans cultivait l'espérance de vivre éternellement sur une terre paradisiaque, espérance qui reposait sur l'enseignement biblique que ses parents, Témoins de Jéhovah, lui avaient transmis. N'avait-elle pas lu de ses propres yeux dans la Bible que la terre subsisterait éternellement, qu'elle avait été créée pour être habitée à jamais et que les humbles en hériteraient pour toujours? — Ecclésiaste 1:4; Esaïe 45:18; Matthieu 5:5.



Et voilà qu'elle se trouvait à présent au Valley Children's Hospital de Fresno (Etats-Unis). Elle y était entrée pour ce qui semblait être une infection rénale. Mais c'est une leucémie que les examens ont révélée. Les médecins ont estimé que Lenae devait recevoir une transfusion de concentrés érythrocytaires et de plaquettes, et entamer sur-le-champ une chimiothérapie.

Lenae a dit qu'elle ne voulait ni sang ni produits sanguins, car elle avait appris que Dieu l'interdit, comme le montre la Bible dans les livres du Lévitique et des Actes. “L'esprit saint et nous-mêmes, en effet, avons jugé bon de ne mettre sur vous aucun autre fardeau que ces choses-ci qui sont nécessaires: s'abstenir des choses sacrifiées aux idoles, et du sang, et de ce qui est étouffé, et de la fornication.” (Actes 15:28, 29). Ses parents l'ont soutenue dans sa décision, mais Lenae a bien souligné qu'il s'agissait de sa décision et qu'elle y attachait beaucoup d'importance.

Alors que les médecins s'étaient entretenus à plusieurs reprises avec Lenae et ses



parents, ils sont revenus à la charge un après-midi. A propos de cette entrevue, Lenae a dit: "J'étais extrêmement faible à cause de la douleur, et je vomissais beaucoup de sang. Ils m'ont posé les mêmes questions, en changeant seulement les termes. Je leur ai répété: 'Je ne veux ni sang ni produits sanguins d'aucune sorte. S'il le faut, je préfère mourir plutôt que de ne pas tenir la promesse que j'ai faite à Jéhovah Dieu de faire sa volonté.'

"Ils sont revenus le lendemain matin. Mes plaquettes diminuaient, et j'avais toujours beaucoup de fièvre. Je dirais que, cette fois-ci, le médecin m'a davantage écoutée. Même s'ils n'étaient pas d'accord avec ma position, ils ont fait remarquer que j'étais très mûre pour 12 ans. Peu après, mon pédiatre est venu me dire qu'il était désolé, mais que seules la chimiothérapie et les transfusions pourraient m'aider. Puis il est parti en me disant qu'il reviendrait plus tard.

"Lorsqu'il est sorti, j'ai fondu en larmes parce que j'avais l'impression que cet homme qui s'était occupé de moi depuis ma naissance était à présent en train de me trahir. A son retour, je lui ai dit la pénible impression qu'il m'avait laissée et que j'avais le sentiment qu'il ne s'intéressait plus à moi. Cela l'a surpris, et il s'est excusé. Il m'a assuré qu'il n'avait pas voulu me faire de la peine. Il m'a regardé et m'a dit: 'D'accord Lenae, si cela doit être, alors nous nous reverrons au ciel.' Il a ôté ses lunettes et m'a dit qu'il m'aimait. Il y avait de grosses larmes dans ses yeux. Puis il m'a serrée très fort dans ses bras. Je l'ai remercié et lui ai dit: 'Moi aussi, je vous aime, docteur Gillespie, mais c'est sur la terre transformée en paradis que j'espère être ressuscitée.'"

Plus tard, deux médecins et un juriste sont arrivés et ont demandé aux parents de Lenae de sortir parce qu'ils souhaitaient parler seuls avec leur fille. Tout au long de la discussion, les médecins se sont montrés gentils et pleins d'égards. Ils ont été frappés par la clarté des propos de Lenae et par la profondeur de ses convictions.

Ils lui ont dit qu'elle était en train de mourir de la leucémie, ajoutant: "Mais les transfusions sanguines prolongeront ta vie. Si tu refuses le sang, tu seras morte dans quelques jours.

— Si j'accepte le sang, de combien de temps ma vie sera-t-elle prolongée?

— De trois à six mois.

— Qu'est-ce que je peux faire en six mois?

— Tu pourras reprendre des forces et faire quantité de choses. Tu peux aller à Disney World. Tu peux visiter des tas d'autres endroits."

Après un instant de réflexion, Lenae a dit: "J'ai servi Jéhovah toute ma vie, 12 ans. Il me promet la vie éternelle dans le Paradis si je lui obéis. Je ne vais pas me détourner de lui maintenant, pour six mois de vie. Je veux rester fidèle jusqu'à ma mort. Et je sais qu'en temps voulu il me ressuscitera pour me donner la vie éternelle. J'aurai alors tout le temps que je voudrai pour faire tout ce dont j'aurai envie."

Les médecins et le juriste étaient visiblement impressionnés. Ils ont félicité Lenae, sont sortis et ont dit à ses parents qu'elle réfléchissait et parlait comme une adulte, et qu'elle était à même de prendre seule ses décisions. Ils ont recommandé au comité d'éthique de l'hôpital de considérer Lenae comme une mineure mûre. Ce comité composé de médecins et d'autres professionnels de la santé, ainsi que d'un professeur d'éthique de l'université de Fresno, a pris la décision de permettre à Lenae de choisir son traitement. Il a considéré qu'elle était une mineure mûre et n'a pas requis d'injonction du tribunal.

Le 22 septembre 1993, à 6 h 30, après une longue et pénible nuit, Lenae s'est endormie dans la mort, dans les bras de sa mère. La dignité et le calme de ces dernières heures sont restés dans l'esprit de ceux qui étaient présents. Quatre cent quatre-vingt-deux personnes ont assisté au service funèbre. Parmi elles se trouvaient des médecins, des infirmières



res et des professeurs que la foi et l'intégrité de Lenae avaient marqués.

Les parents et les amis de Lenae ont été extrêmement reconnaissants aux médecins, aux infirmières et aux administrateurs de l'hôpital d'avoir discerné la maturité de leur fille et de ne pas avoir porté l'affaire devant la justice.

### **Crystal Moore**

On n'a pas eu de tels égards pour Crystal Moore, 17 ans, lors de son admission au Columbia Presbyterian Medical Center de New York. La jeune fille souffrait de recto-colite hémorragique. Dès son arrivée, Crystal, soutenue dans sa position par ses parents, a insisté maintes fois sur le fait qu'elle refusait l'utilisation de sang. Elle ne voulait pas mourir; elle souhaitait seulement un traitement qui respecterait le commandement biblique de s'abstenir de sang. — Actes 15:28, 29.

L'équipe médicale qui s'occupait de Crystal était convaincue que son état exigeait une transfusion sanguine. Un médecin a dit sans ménagement: "Si Crystal ne reçoit pas de transfusion sanguine d'ici le jeudi 15 juin, elle sera morte le 16." Le 16 juin, Crystal était toujours en vie, mais l'hôpital a déposé une requête auprès de la Cour suprême de l'Etat de New York pour être autorisé à pratiquer de force des transfusions.

Lors de l'audience, qui s'est tenue à l'hôpital le matin même, l'un des médecins a affirmé que Crystal avait besoin de deux unités de sang sur-le-champ et qu'au moins dix unités supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires par la suite. Il a ajouté que si Crystal tentait de résister, il l'attacherait par les jambes et les poignets pour pratiquer les transfusions. Crystal a prévenu les médecins qu'elle "hurlerait" si l'on essayait de la transfuser et



qu'étant Témoin de Jéhovah elle considérait toute administration de sang réalisée de force comme aussi répugnante qu'un viol.

Malgré les demandes répétées de son avocat, on a refusé à Crystal la possibilité de démontrer sa capacité de prendre ses décisions. Indifférent au fait qu'elle venait de recevoir une récompense pour la qualité de ses résultats scolaires au lycée, le juge a refusé de la laisser déposer. Ce faisant, il a dénié à Crystal ses droits d'avoir un procès en équité, de disposer librement de son corps, ainsi que ses droits à la protection de sa vie privée et à la liberté religieuse.

Les membres du tribunal ont toutefois rencontré Crystal seule dans sa chambre pendant une vingtaine de minutes. Après cet entretien, le juge, une femme, a dit de la jeune fille qu'elle était "manifestement très intelligente" et qu'elle "s'exprimait très clairement", précisant qu'elle "était de toute évidence saine d'esprit" et "pleinement capable de s'exprimer de façon autonome". Malgré ces observations, le tribunal, inflexible, a refusé de laisser Crystal décider de son traitement.

Le dimanche matin 18 juin, Crystal a eu besoin d'être opérée en urgence. Elle y a consenti, tout en persistant à refuser le sang. Bien qu'elle ait perdu moins d'un litre de sang, les médecins ont affirmé qu'une transfusion postopératoire pourrait s'avérer nécessaire. De son côté, un autre médecin a assuré qu'aucune transfusion ne s'imposait. En 13 ans de pratique, il avait souvent traité des cas similaires sans recourir au sang, et aucune transfusion postopératoire n'avait jamais été nécessaire.

Le 22 juin 1989, le tribunal a confié temporairement la garde de Crystal à l'hôpital,



autorisant les médecins à lui administrer des transfusions sanguines "si cela était nécessaire pour protéger et sauver sa vie". Cette garde a pris fin lorsque la jeune fille a quitté l'établissement. A aucun moment elle n'a eu besoin de sang, elle n'a pas reçu la moindre transfusion, mais la manière dont la cour l'a traitée est révoltante.

Depuis sa sortie de l'hôpital, Crystal a reçu son diplôme de fin d'études avec mention. Peu après, elle est devenue prédicatrice à plein temps; elle a aussi été guide de la Salle d'assemblées des Témoins de Jéhovah de Jersey City et s'est jointe à une équipe de volontaires qui construit et rénove des Salles du Royaume.

Les médecins du Columbia Presbyterian Medical Center lui avaient pourtant prêté que si elle ne recevait pas de transfusion le 15 juin, elle serait morte le lendemain, et ils l'avaient menacée de l'attacher sur son lit par les jambes et les poignets si elle résistait au moment de la transfusion. Que les médecins qui recherchent une décision de justice les autorisant à transfuser, et qui affirment péremptoirement que le patient mourra si le juge n'accède pas à leur requête, se rappellent donc le cas de Crystal Moore!

### Lisa Kosack

La première nuit que Lisa a passée à l'hôpital des Enfants-Malades de Toronto a été pire qu'un cauchemar. Dès son admission, à 16 heures, elle a subi une série d'exams, et n'a regagné sa chambre qu'à 23 h 15. Laissons Lisa nous raconter ce qui s'est passé ensuite: "A minuit, une infirmière est venue me dire: 'Je dois te mettre un peu de sang.' J'ai crié: 'Je ne veux pas de sang; je suis Témoin de Jéhovah. Vous le savez, n'est-ce pas? Vous le sa-



vez?" 'Oui, je le sais', m'a-t-elle répondu, et, débranchant ma perfusion, elle a branché brutalement la poche de sang. Je criais et pleurais sans pouvoir m'arrêter."

N'est-il pas cruel d'infliger en pleine nuit un tel traitement à une fillette de 12 ans malade, apeurée et seule dans un environnement qu'elle ne connaît pas? Les parents de Lisa l'avaient amenée dans cet hôpital, espérant y trouver des médecins prévenants et coopératifs. Au lieu de cela, leur fille a subi cette pénible transfusion en pleine nuit, au mépris de ses convictions. Elle et ses parents considéraient en effet l'absorption de sang ou de produits sanguins comme contraire à la loi de Dieu et devant donc être rejetée. — Actes 15:28, 29.

Le lendemain matin, l'hôpital a saisi la justice pour obtenir l'autorisation de transfuser. L'audience, présidée par le juge David Main, a duré cinq jours. Elle s'est déroulée dans une pièce de l'hôpital, et Lisa y a assisté tous les jours. La fillette souffrait d'une leucémie aiguë myéloblastique, une maladie généralement mortelle. Les médecins parlaient, eux, d'un taux de guérison de 30 %. Ils prescrivaient de multiples transfusions sanguines associées à une chimiothérapie intensive. Ce traitement extrêmement douloureux s'accompagne d'effets secondaires débilissants.

Le quatrième jour du jugement, Lisa a présenté son témoignage. On lui a notamment demandé ce qu'elle avait ressenti lors de la transfusion administrée de force. Elle a expliqué qu'elle avait eu l'impression d'être un chien de laboratoire, d'être violée et que, sous prétexte qu'elle était mineure, certaines personnes s'étaient senties autorisées à lui faire ce qu'elles voulaient. La vision du sang de



## Les dangers des transfusions sanguines

Dans son édition du 14 décembre 1989, le *New England Journal of Medicine* signalait qu'une seule unité de sang peut contenir assez de virus du sida pour provoquer 1 750 000 infections.

En 1987, alors que l'on venait d'apprendre que le sida pouvait se transmettre par le sang de donneurs volontaires, le livre *Autologous and Directed Blood Programs* déplorait la situation en ces termes: "Il ne pouvait y avoir ironie plus cruelle: voilà que ce précieux don du sang, ce don de vie, pouvait se transformer en instrument de mort."

"C'est la substance la plus dangereuse que nous utilisons en médecine", a dit le docteur Charles Huggins, chef du service de transfusion sanguine d'un hôpital du Massachusetts.

"Manifestement, la transfusion la plus sûre est celle qui n'est pas administrée", a fait remarquer le *Surgery Annual*.

Le taux de récurrence du cancer après intervention chirurgicale est beaucoup plus élevé chez les transfusés. Ce constat a amené le docteur John Spratt à écrire dans le numéro de septem-

bre 1986 de l'*American Journal of Surgery* que "le chirurgien oncologue devra peut-être se passer de sang".

On a pu lire dans la revue *Emergency Medicine*: "Peut-être (...) devrions-nous déduire de l'expérience acquise avec les Témoins de Jéhovah que nous n'avons pas autant besoin des transfusions sanguines, avec leur cortège de complications possibles, que nous l'avions pensé."

A propos du refus des Témoins de Jéhovah d'accepter le sang, la revue *Pathologist* a fait cette remarque: "Bien que les banques du sang protestent du contraire, de nombreuses preuves viennent appuyer leur thèse."

Commentant ce refus, Charles Baron, professeur de droit à la faculté de droit de Boston, a dit: "La société américaine tout entière a bénéficié de cette action. Non seulement les Témoins de Jéhovah mais l'ensemble des malades (...) recevront probablement moins de transfusions sanguines inutiles que par le passé en raison du travail des comités de liaison hospitaliers des Témoins de Jéhovah."

quelqu'un d'autre pénétrant dans ses veines l'avait révoltée, car elle avait eu peur de contracter le sida, l'hépatite ou quelque autre maladie infectieuse. Mais ce qui la souciait par-dessus tout, c'était ce que Jéhovah pensait d'elle du fait qu'elle avait enfreint sa loi interdisant de faire pénétrer du sang dans son organisme. Elle a dit que si cela devait se reproduire, elle 'se débattrait et donnerait des coups de pied pour renverser la potence de perfusion, qu'elle arracherait la perfusion de son bras peu importe la douleur et qu'elle percerait la poche de sang'.

Son avocate lui a demandé: "Que penses-tu du fait que l'Association d'aide aux enfants demande que tu sois retirée de la garde de tes parents pour être confiée à la sienne?"

— Eh bien, cela me met terriblement en colère. Ces gens sont cruels parce que mes parents ne m'ont jamais battue, qu'ils m'ai-

ment et que je les aime; chaque fois que j'ai eu une angine, un rhume ou toute autre maladie, ils se occupés de moi. J'étais au centre de leur vie, et aujourd'hui, juste parce que quelqu'un n'est pas d'accord, on veut m'enlever à eux; je trouve que c'est extrêmement cruel, et cela me rend furieuse.

— Veux-tu mourir?

— Non, je pense que personne n'a envie de mourir; mais si je dois mourir, je n'ai pas peur parce que j'ai l'espérance de vivre éternellement dans un paradis sur la terre."

Rares sont les personnes présentes qui ont pu retenir leurs larmes en entendant Lisa parler courageusement de sa mort prochaine, de sa foi en Jéhovah et de sa détermination à rester obéissante à la loi de Dieu sur le caractère sacré du sang.

"Lisa, a encore demandé son avocate, cela



changerait-il quelque chose pour toi si la cour t'ordonnait d'accepter des transfusions?

— Non, je resterais quand même fidèle à mon Dieu et j'écouterais ses commandements parce que Dieu est supérieur à n'importe quel tribunal ou à n'importe quel homme.

— Lisa, que voudrais-tu que le juge décide?

— Eh bien, j'aimerais que le juge décide de me rendre à mes parents, qu'ils conservent ma garde. Comme cela, je serais heureuse, je pourrais rentrer à la maison et être dans une bonne ambiance.”

Et c'est ainsi qu'en a décidé le juge Main. Voici quelques extraits de sa décision:

“Lisa a dit clairement et très catégoriquement à cette cour que si l'on tente de lui transfuser du sang, elle s'opposera de toutes ses forces à cette transfusion. Elle a dit, et je la crois, qu'elle hurlera, se débattrà, arrachera la perfusion de son bras et essaiera de détruire la poche de sang au-dessus de son lit. Je refuse d'émettre une ordonnance qui soumettrait cette enfant à ce calvaire.”

A propos de la transfusion administrée de force, le juge a dit:

“Je suis obligé de conclure qu'elle a fait l'objet de discriminations fondées sur sa religion et sur son âge, aux termes de l'alinéa 15(1). Dans ces circonstances, en lui administrant une transfusion sanguine, on a porté atteinte à son droit à la sécurité de sa personne, défendu par l'alinéa 7.”

Ses remarques sur Lisa elle-même sont intéressantes:

“Lisa est une jolie fillette extrêmement intelligente, qui s'exprime bien, polie, sensible et surtout courageuse. Elle a une sagesse et une maturité bien supérieures à celles des filles de son âge, et je pense qu'on peut dire sans risque de se tromper qu'elle a toutes les qualités que des parents aimeraient trouver chez un enfant. Elle a une conviction religieuse réfléchie, ferme et claire. Selon moi, aucune pression qu'on puisse exercer sur elle, qu'elle

vienne de ses parents ou de toute autre personne, ou qu'il s'agisse d'une injonction de cette cour, n'ébranlerait ou n'entamerait ses convictions religieuses. J'estime qu'on devrait donner à Lisa la possibilité de combattre sa maladie avec dignité et dans la sérénité.”

*“Requête rejetée.”*

Lisa et ses parents ont quitté l'hôpital le jour même. La fillette a effectivement combattu sa maladie avec dignité et dans la sérénité. Elle s'est éteinte paisiblement chez elle, dans les bras de son père et de sa mère. Par sa détermination, elle a imité les nombreux autres jeunes Témoins de Jéhovah qui ont accordé la priorité à Dieu. Comme eux, elle en sera récompensée, conformément à cette promesse de Jésus: “Celui qui perd son âme à cause de moi la trouvera.” — Matthieu 10:39; voir note de la *Traduction du monde nouveau* (édition anglaise).

### **Ernestine Gregory**

Ernestine avait 17 ans quand on a découvert qu'elle souffrait d'une leucémie. Hospitalisée, elle a refusé qu'on lui administre des produits sanguins en complément de la chimiothérapie. Devant la position de la jeune fille, soutenue par sa mère, l'hôpital en a référé aux services de l'aide sociale à l'enfance de Chicago, qui ont déposé une requête en justice pour pouvoir administrer du sang. Une audience a été ouverte au cours de laquelle ont témoigné, entre autres, Ernestine, un médecin, un psychiatre et une avocate.

Ernestine a dit à son médecin qu'elle ne voulait pas de sang: que c'était là une décision personnelle consécutive à sa lecture de la Bible; que, même pratiquée contre son gré à la suite d'une injonction du tribunal, une transfusion violerait la loi de Dieu et serait mal à ses yeux, malgré l'autorité du tribunal; qu'elle n'était pas opposée à un traitement médical et ne voulait pas mourir; que sa décision ne traduisait en rien un désir de mourir ou de se suicider; qu'elle n'avait cependant pas peur de la mort.



Le docteur Stanley Yachnin a déclaré devant la cour qu'il était "frappé par la maturité d'Ernestine, sa détermination" et la sincérité de ses croyances religieuses. Il a également dit qu'Ernestine comprenait la nature et les conséquences de sa maladie. Puisqu'elle comprenait très bien la situation, il ne voyait pas la nécessité de faire appel à un psychiatre ou à un psychologue.

C'est néanmoins ce qui a été fait. Après s'être entretenu avec Ernestine, le docteur Ner Littner, psychiatre, a dit qu'elle avait la maturité d'une jeune femme de 18 à 21 ans. Il a déclaré que, selon toute apparence, elle comprenait ce qu'impliquait accepter ou refuser les transfusions sanguines. Elle assumait son choix, non sous l'influence d'un tiers, mais par conviction personnelle. Son avis était que l'on devait respecter la décision d'Ernestine.

Jane McAtee, une avocate représentant l'hôpital, a dit qu'après avoir interrogé Ernestine elle estimait que la jeune fille comprenait la nature de sa maladie et qu'elle "semblait tout à fait capable de prendre la mesure de sa décision et d'en accepter les conséquences".

Le témoignage d'Ernestine a également fait forte impression sur la cour. Celle-ci a jugé que cette adolescente de 17 ans était une jeune fille mûre, qu'elle avait pris sa décision en toute indépendance et qu'elle comprenait la situation grave dans laquelle elle se trouvait. Toutefois, bien qu'Ernestine ait démontré qu'elle avait suffisamment de maturité pour prendre des décisions d'ordre médical éclairées et intelligentes, conformes à des principes et à des convictions auxquels elle était très attachée, le tribunal de première instance a, contre toute attente, rendu une ordonnance autorisant les transfusions sanguines.



Cette décision a été portée devant la cour d'appel de l'Illinois.

Par deux voix contre une, celle-ci a jugé que l'on ne pouvait obliger Ernestine à recevoir des transfusions sanguines contre sa volonté. Selon la cour, le droit, défendu par le premier amendement, de choisir librement sa religion et le droit constitutionnel à la protection de la vie privée garantissaient le droit d'Ernestine, en tant que mineure mûre, de refuser les transfusions sanguines pour des raisons religieuses.

A leur tour, les services d'aide sociale à l'enfance ont fait appel de cette décision. La Cour suprême de l'Illinois a confirmé que, même mineure, Ernestine avait le droit de refuser un traitement médical qu'elle jugeait inacceptable. Elle a fondé sa décision sur le droit coutumier, qui reconnaît le droit à disposer librement de son corps, ainsi que sur la règle du 'mineur mûr'. Elle a résumé en ces termes le principe appliqué dans l'Illinois pour les mineurs mûrs:

"S'il existe des preuves claires et convaincantes que la mineure est suffisamment mûre pour apprécier les conséquences de ses actes et pour exercer le jugement d'un adulte, alors la doctrine du mineur mûr lui permet de bénéficier du droit reconnu par le droit coutumier d'accepter ou de refuser un traitement médical."

Ernestine n'a pas suivi de chimiothérapie ni reçu de transfusions. Elle a pourtant survécu à sa leucémie, contrairement à ce que les médecins avaient voulu faire croire aux juges. Elle est restée ferme et a accordé la priorité à Dieu, comme les autres jeunes gens dont nous avons parlé précédemment. Chacun d'eux a reçu "la puissance qui excède la puissance normale". — 2 Corinthiens 4:7.